

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL AAOONN°DNCMP /:56.../F/2020-2021
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ET L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES EN MT ET BT DES QUARTIERS KARERA
2 ET 3, BWOGA 2 DE LA VILLE DE GITEGA ET DE KABANGA DE LA COMMUNE
GIHETA.**

Date de Publication : 11/09/2020
Date d'ouverture des offres : 15/10/2020

1. Objet

La REGIDESO lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert International pour l'électrification des quartiers de **Karera 2 et 3, Bwoga 2 de la ville de GITEGA et de Kabanga de la commune de Giheta** (la fourniture du matériel électrique MT et BT et l'exécution des travaux).

Les fournitures seront livrées et déchargées dans les entrepôts de l'installation de chantier de l'Entrepreneur à GITEGA et à Kabanga. Les caractéristiques du matériel commandé sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du présent DAOOI et dans le bordereau des quantités et des prix en annexe.

2. Financement.

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO, exercice 2020-2021

3. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul marché ayant deux(2) lots séparés comme suit :

- a) **1^{er} Lot:** Fourniture du matériel et Exécution des travaux pour l'électrification des Quartiers Karera 2 et 3 ainsi que pour le Quartier Bwoga 2 pour des longueurs linéaires respectives du réseau électrique basse tension de 8,9 km et de 5,108 km.
- b) **2^{ème} Lot :** Fourniture du matériel et Exécution des travaux pour l'électrification de Kabanga pour des longueurs linéaires du réseau électrique en MT et BT respectives de 0,28km et 7,77km.

L'Electrification pour chaque lot comporte : La fourniture du matériel électrique en MT, en BT, de poteaux métalliques et des poteaux en bois traités avec leurs chapeaux en acier inoxydable pour leur protection à la tête ainsi que la Construction des Lignes Moyenne et Basse Tensions dont les linéaires sont précédemment précisés.

4. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, financière et techniques requises au sens des art.151, 152 et 154 de la loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'art.153 et 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres Ouvert International.

8

5. Spécification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AOOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

6. Garantie de soumission

La garantie de soumission de **Neuf Millions de Francs Burundais (9 000 000 FBU)** pour le lot 1 et de **Quatre Millions Cinq Cents Mille Francs Burundais (4 500 000 FBU)** délivrée par une Banque agréée établie suivant le modèle annexé

L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre.

7. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite d'ouverture des offres.

8. Consultation et obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale, à l'adresse ci-après :

Service des Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING
B.P 660 BUJUMBURA
Tél : 22221169 / 22225163.

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :
- d'un bordereau de versement de **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000FBU)** et non remboursables au compte n°1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI au nom de la REGIDESO** ou à son Compte IBB N°625/01/59,
- d'un bordereau de versement de **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000FBU)** non remboursables au compte général du Trésor N° 1101/001.04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI au nom de l'Ordonnateur Trésorier du Burundi.**

9. Dépôt et ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO au plus tard le 15/10/2020 à 9 heures précise heure locale et devront être enregistrées dans le registre spécial de dépôt des offres se trouvant au secrétariat de la Direction Générale

Elles porteront la mention «**Offre pour la fourniture du matériel et l'exécution des travaux d'extension des réseaux électriques en MT et BT des quartiers KARERA 2 et 3, BWOGA 2 de la Ville de GITEGA et de KABANGA de la Commune GIHETA , DAOI** N° / 56 /F/2020», A n'ouvrir qu'en séance publique du 15/10/2020 à 9 h30min.

L'ouverture des offres aura lieu le 15/10/2020 à 9 h30min dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO.

10. Lieu et délai de livraison

Les fournitures du matériel seront livrées et déchargées dans les entrepôts du soumissionnaire situés à GITEGA et à Kabanga de la Commune de Giheta.

Ces entrepôts serviront de stock du matériel commandé à utiliser durant toute la période du projet.

L'exécution des travaux se feront dans les quartiers de Karera 2 et 3 et Bwoga 2 de la ville de GITEGA pour le lot et à Kabanga de la Commune de Giheta pour le lot 2.

Le délai de livraison des fournitures jusqu'aux sites respectifs du marché, CIP Gitega et Kabanga est fixé à **Trois (3) mois calendaires au maximum** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **Un mois (1) calendaire au maximum pour chaque lot** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir à partir de la date de réception du contrat.

11. Visite des lieux

Une visite obligatoire guidée des lieux est organisée à *partir du 05/10/2020*. Cette visite sera sanctionnée par une remise d'une attestation de visite qui sera présentée dans l'offre du soumissionnaire.

La rencontre est prévue à 8 heures au Bureau de la Région Est de la REGIDESO sis à Gitega ; Quartier Musinzira

Tél : 22402624 / 22402002

Tél 22 22 21 60/ 22 24 3307

12. Réception des travaux

Dès la notification de l'avis de fin des travaux, les membres de la commission de réception et l'entrepreneur ou son représentant procéderont conjointement à la réception des fournitures et des travaux.

10. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Acheteur au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le *3/10/2020*

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Siméon HABONIMANA.

